



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE L'ISLET**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 4 février 2025 à 20 h 00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :

Siège #2 - Arnaud Caron-Daneault  
Siège #3 - Pierre Lizotte  
Siège #4 - Marc-André Dufour  
Siège #5 - Denis Boies  
Siège #6 - Alain Bois

Est/sont absents:  
Siège #1 - René Castonguay

Tous formants quorum sous la présidence de M. Normand Dubé, maire.  
Est aussi présente, Mme Margot Rossignol à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte.

2025-02-01

**2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025
- 5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
- 5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2025
- 6 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 7 - COMPTES RENDUS
- 7.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- 7.2 - SERVICE INCENDIE
- 7.3 - SERVICE DES LOISIRS
- 7.4 - MRC - RÉUNION DES MAIRES
- 7.5 - COMITÉ D'AUDIT
- 8 - AFFAIRES COURANTES
- 8.1 - ACCEPTATION DU RAPPORT D'APPROBATION DU BUDGET 2025 004180 / OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA-L'ISLET
- 8.2 - ACCEPTATION DU RAPPORT D'APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 004180 / OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA-L'ISLET
- 8.3 - RAPPORT ANNUEL 2024 EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE
- 8.4 - FINANCEMENT VIN D'HONNEUR - ACQUISITION DE L'ÉGLISE
- 8.5 - COLLABORATION POUR LA TENUE D'UN CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE SCOLAIRE
- 9 - VARIA
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

### 3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque personne, siégeant comme élu au sein du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise doit divulguer toute obligation, tout engagement, toute relation ou tout intérêt qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, ou qui pourrait être perçu comme tel, dans le cadre de ses opérations pour lesquelles il obtient un appui moral ou financier de la part de la Municipalité.

Aucun conflit d'intérêt n'est à déclarer.

### 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-02-02

#### 4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 décembre 2025, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparaît au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

### 5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

2025-02-03

#### 5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2025

Il est proposé par M. x et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois de janvier 2025 ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de février 2025, pour les montants suivants, savoir :

○ Comptes payés au cours du mois de janvier 2025	115 785.65\$
○ Comptes à payer pour le mois de février 2025	28 102.66\$
○ Total des salaires pour le mois de janvier 2025	18 851.22\$

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours des mois de novembre 2024 et décembre 2024 et ceux à payer pour les mois de décembre 2024 et janvier 2025 ont été vérifiés par le Comité d'audit, le 15 janvier 2025 et les comptes payés et les salaires versés au cours du mois de janvier 2025 et ceux à payer pour le mois de février 2025 ont été vérifiés par le Comité d'audit, le 3 février 2025.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Margot Rossignol, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois de février 2025.

(signé) Margot Rossignol \_\_\_\_\_

Margot Rossignol  
Directrice générale et greffière-trésorière

### 6 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'est formulée et/ou adressée aux membres du Conseil.

### 7 - COMPTES RENDUS

#### 7.1 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

La Municipalité a acheté du ministère des Transports dix (10) voyages d'abrasif (gravier et calcium) car la réserve qu'elle possède pour la présente saison n'était plus suffisante. Pour le moment cinq (5) des voyages sont effectués pour un total de 67.56 tonnes.

#### 7.2 - SERVICE INCENDIE

Le service incendie de la Municipalité est en pourparlers avec celui de Saint-Jean-Port-Joli pour partager le préventionniste de leur service.

Entre 35h et 40h de prévention est à prévoir pour respecter les critères du Schéma de couverture de risque d'incendie.

### **7.3 - SERVICE DES LOISIRS**

### **7.4 - MRC - RÉUNION DES MAIRES**

La MRC de L'Islet s'est engagé dans le projet de réfection de la piscine du Collège de La Pocatière pour un montant de 200 000.00\$ savoir, 100 000.00\$ en 2025 et 100 000.00\$ en 2026 si le projet se concrétise.

### **7.5 - COMITÉ D'AUDIT**

M. Alain Bois déclare avoir vérifié l'ensemble des transactions effectuées au cours du mois de janvier 2025 avec M. Denis Boies, le 3 février 2025, ainsi que celles effectuées au cours des mois de novembre et de décembre 2024, le 15 janvier 2025, et que les revenus et dépenses sont conformes à la réalité.

## **8 - AFFAIRES COURANTES**

**2025-02-04**

### **8.1 - ACCEPTATION DU RAPPORT D'APPROBATION DU BUDGET 2025 004180 / OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA-L'ISLET**

**CONSIDÉRANT** la réception du document détaillé relatif à l'approbation du budget 2025 004180 de l'Office d'habitation Kamouraska-L'Islet, le 15 janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit budget doit être accepté par la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Bois et unanimement résolu d'adopter le rapport d'approbation - Budgets 2025, tel que déposé par l'Office d'habitation Kamouraska-L'Islet.

**2025-02-05**

### **8.2 - ACCEPTATION DU RAPPORT D'APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 004180 / OFFICE D'HABITATION KAMOURASKA-L'ISLET**

**CONSIDÉRANT** la réception du document détaillé relatif à l'approbation du budget révisé 2025 004180 de l'Office d'habitation Kamouraska-L'Islet, le 27 janvier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit budget doit être accepté par la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter le rapport d'approbation - Budgets 2025, tel que déposé par l'Office d'habitation Kamouraska-L'Islet.

**2025-02-06**

### **8.3 - RAPPORT ANNUEL 2024 EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le rapport annuel d'activités 2024 doit être produit par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du rapport annuel d'activités du Service de sécurité incendie et de la résolution l'acceptant, doivent être acheminées à la MRC de L'Islet.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise accepte le rapport annuel d'activités 2024 en sécurité incendie de sa Municipalité et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de L'Islet.

**2025-02-07**

### **8.4 - FINANCEMENT VIN D'HONNEUR - ACQUISITION DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT QUE** la vente de l'église de Sainte-Louise par la Fabrique de la Paroisse de Ste-Louise;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux propriétaires souhaitent collaborer avec le comité CÈDRE et la communauté de Sainte-Louise;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de la part de la Fabrique a été reçue le 17 janvier 2025 à l'effet que la Municipalité finance la portion vin d'honneur offerte aux citoyens et aux nouveaux propriétaires.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Denis Boies et unanimement résolu de rembourser les frais reliés à l'achat du vin d'honneur offert jusqu'à concurrence de deux cents dollars (200.00\$).

2025-02-08

#### **8.5 - COLLABORATION POUR LA TENUE D'UN CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine de relâche scolaire est prévue du 3 au 7 mars 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**il peut être difficile pour certaines familles de concilier leur vie professionnelle avec leurs obligations parentales durant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** les bénévoles du Centre des Loisirs de Ste-Louise ont élaboré un projet pour accommoder les familles de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite s'impliquer afin de soutenir l'initiative;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de montage financier présenté est viable.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Arnaud Caron-Daneault et unanimement résolu que la Municipalité perçoive les frais d'inscription, que de ces derniers soient soustraits les frais relatifs aux différentes activités ainsi que les salaires des moniteurs et que si l'activité engendre des bénéfices, que ces sommes soient affectées à la tenue d'activités du Camp de Jour de Sainte-Louise à l'été 2025.

#### **9 - VARIA**

#### **10 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un problème lié à la vitesse que circulent les voitures sur la rue de la Haute-Ville est mentionnée. Trop de conducteurs ne respectent pas la limite de vitesse de 50km/h. L'ajout de panneaux et/ou autres solutions sont à envisager.

2025-02-09

#### **11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h37.

(signé) Normand Dubé \_\_\_\_\_  
Normand Dubé  
Maire

(signé) Margot Rossignol \_\_\_\_\_  
Margot Rossignol  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné, Normand Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(signé) Normand Dubé \_\_\_\_\_  
Normand Dubé  
Maire